

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi n° 98-023 DU 9 JUILLET 1998

Portant autorisation de ratification
de l'accord de prêt n° F/BEN/DEV-
ELV signé le 05 février 1998 entre
la République du Bénin et le Fonds
Africain de Développement (FAD)
dans le cadre du financement du
projet de développement de
l'élevage phase III.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

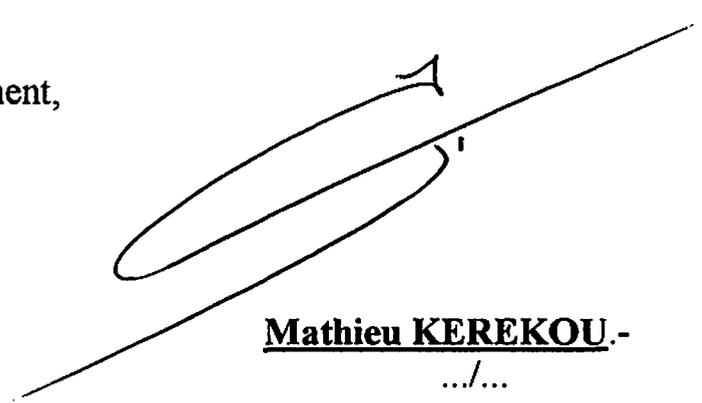
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt n° F/BEN/DEV-ELV signé le 05 février 1998 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet de développement de l'élevage phase III pour un montant de huit millions (8 000 000) d'unités de compte soit six milliards quatre cent millions (6 400 000 000) de francs CFA environ.

Article 2.- la présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

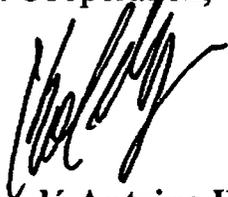
Fait à Cotonou, le 9 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé Antoine IDJI.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Saley G. SAKA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MDR 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO 1.-